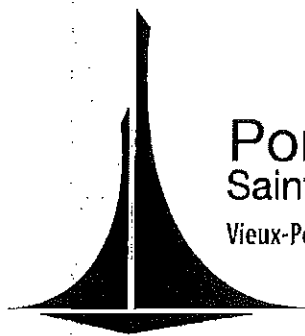


AR PREFECTURE

083-488802489-20170327-11-DE

Recu le 31/03/2017



Ports de
Saint-Raphaël

Vieux-Port Santa Lucia Boulouris Agay

TARIFICATION

2017

MOUILLAGES ORGANISES AGAY

En euros – TVA incluse

Applicable au 1^{er} JANVIER 2017

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Régie des Ports Raphaëlois
Hôtel de Ville
Place Sadi Carnot – BP80160
83 700 SAINT RAPHAEL CEDEX
Tél : 04 94 82 15 13**

AR PREFECTURE

083-488802489-20170327-11-DE
Reçu le 31/03/2017

I Redevances d'amarrage

Cette redevance pour les navires de plaisance est exprimée en TTC (TVA à 20% incluse). Elle doit être payée d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée. Elle est due intégralement et sans fractionnement, et elle ne fait l'objet d'aucune restitution, déduction ou remboursement, quelle que soit la durée de présence ou le motif d'absence du bateau sur le plan d'eau (Sauf cas de force majeure sur justificatifs et accord du Directeur de la Régie).

De même, elle ne saurait supporter aucune révision ou abattement pour toute gêne, diminution, restriction d'usage ou changement d'emplacement imputable ou occasionné directement ou indirectement du fait de travaux portuaires ou de contraintes d'exploitation.

Cette redevance est déterminée en fonction de la catégorie liée à la taille de l'unité et de la durée du séjour.

Cette redevance de stationnement et d'amarrage s'établit selon les éléments tarifaires du tableau ci-après annexés.

II Tarifs et conditions d'usage des outillages publics

Néant.

REDEVANCES D'AMARRAGES 2017

MOUILLAGES ORGANISES AGAY

(En euros, TVA à 20% incluse)

Catégories	Position	Longueur du bateau	Tarifs 2017		
			Flash 4 heures	Journée	Mois
A	Ancrages	0 à 4.99 m	8	15	215
DP	Digue et Ponton	0 à 4.99 m	8	15	210
B	Ancrages	5 à 5.99 m	8	15	280
C	Ancrages	6 à 7.99 m	8	15	336
D	Ancrages	8 à 9.99 m	10	20	407
E	Ancrages	10 à 11.99 m	10	20	517
F	Ancrages	12 à 13.99 m	12	27	605
G	Ancrages	14 à 16 m	12	27	692
SP	Tarifs Escale	Service Plus (Sanitaires, eau, 1 navette aller à terre)	3		

Réduction de 15% pour les contrats de mai à septembre

Tarifs à la journée s'entendent de midi à midi

Tarifs au mois s'entendent à partir du 29^{ème} jour

Redevances payables d'avance

Tolérance de 2% pour la catégorie DP

AR PREFECTURE

063-488802489-20170327-11-DE
Reçu le 31/03/2017